



Communiqué de presse

Sous embargo jusqu'au mercredi 29 avril 2020

Défaillances d'entreprises : Altares dévoile les 1^{ers} chiffres d'avril et précise les indicateurs clés à suivre dans les prochaines semaines

**Thierry Millon, Directeur des études d'Altares est disponible pour apporter son
décryptage | Contactez-nous au 06 62 82 71 62**

L'expert de la donnée d'entreprise Altares, qui révèle chaque trimestre les défaillances d'entreprises en France, publie aujourd'hui les premiers chiffres de la période Covid-19. Des données qui démontrent une fragilisation inquiétante des PME. Le groupe complète ces données par des indicateurs clés à surveiller dans les prochaines semaines pour anticiper au mieux les impacts de la crise.

Thierry Millon, directeur des études Altares : « *La crise du Covid-19 a provoqué un changement de paradigme total pour tous les acteurs économiques. Les règles ont provisoirement changé et la confusion règne, parfois entretenue à coup de slogans cataclysmiques nourris de projections chiffrées parfois discutables. La sortie de l'orage violent qui nous secoue tous doit pourtant se préparer maintenant. Alors tentons d'y voir plus clair, et sans boule de cristal !* »

Une fragilisation inquiétante des PME

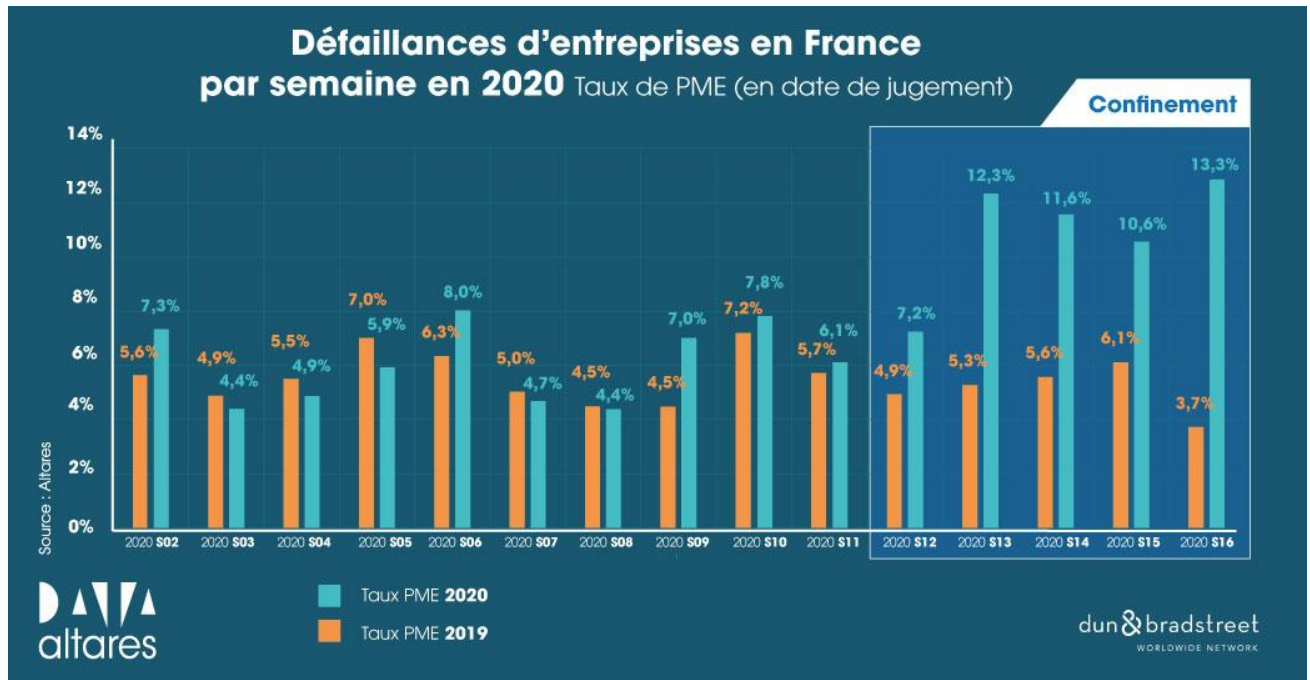
Sur les 15 premiers jours d'avril, période qui marque la reprise des audiences dans les tribunaux grâce à la visioconférence, **649 ouvertures de redressements et liquidations judiciaires et 30 procédures de sauvegarde ont été enregistrées en France**. A titre de référence, sur la même période d'avril 2019, on en comptait 2738. **La déferlante redoutée n'est donc pas encore là.**

La fermeture des tribunaux et les ordonnances prises fin mars pour adapter les droits des entreprises en difficultés expliquent ces chiffres. Thierry Millon précise : « *À compter du 24 mars 2020, l'état d'urgence est déclaré pour une durée de deux mois pour faire face à l'épidémie de Covid-19. Depuis, les textes relatifs aux procédures collectives ont été adaptés. L'ordonnance 2020-306 du 25 mars, notamment, permet qu'une entreprise en difficulté puisse reporter sa demande d'ouverture de procédure collective après le 24 juin.* »

Les données d'avril font cependant émerger un signal fort sur la fragilisation inquiétante des PME, en particulier celles qui étaient déjà en difficultés avant la crise. **Sur la première quinzaine d'avril 2020, plus d'une défaillance sur 10 concerne en effet une PME (12 %)**, contre un taux de 5 % observé un an plus tôt. A noter que les deux tiers de ces structures se trouvaient en cessation de paiement avant le 12 mars.

Les TPE – qui concentrent en temps normal 90 % des défaillances - restent logiquement les plus nombreuses (88%), bien que ce taux soit en baisse sensible par rapport aux 95% mesurés un an plus tôt.

A ce stade, aucun secteur d'activité ne présente de « surmortalité » par rapport à une période « normale ». La construction (22 %) et le commerce (22 %) se partagent près de la moitié des défaillances d'entreprises, devant les services aux entreprises et les cafés-hôtels-restaurants à 14 % chacun et l'industrie 9 %.



Les échéances clés à surveiller pour anticiper sur la suite

Deux échéances clés pourraient directement influencer sur le rythme des défaillances. La première est celle du **24 juin**, soit un mois après la fin de l'état d'urgence sanitaire. Jusqu'à cette date, la période dite « suspecte » qui permet de remettre en cause tout acte effectué par une entreprise en cessation de paiement, est mise entre parenthèse. Passé cette date, les entreprises en cessation de paiement seront tenues de demander l'ouverture d'une procédure collective.

La seconde échéance est le **24 août**. Jusqu'à cette date, soit 3 mois après la fin de l'état d'urgence, l'état de cessation des paiements de l'entreprise est apprécié au regard de sa situation financière constatée au 12 mars 2020 (date retenue comme celle du début de l'état d'urgence sanitaire). Cela veut dire que, jusqu'au 24 août, une entreprise pourrait ne pas être considérée en état de cessation de paiement si elle ne l'était pas au 12 mars.

Thierry Millon ajoute : « Outre ces dates clés, il sera aussi important de mesurer les effets des plans d'aides et de relances que les pouvoirs publics mais aussi les acteurs du privé ont déjà initié ou pourraient encore dévoiler dans les prochaines semaines (régions, banques, assureurs...). »

D'où partons-nous ? Le nécessaire repère des données « pré-crise » au 1^{er} trimestre 2020

Depuis début janvier 2020, 11 500 défaillances d'entreprises ont été enregistrées en France, c'est 6 000 de moins que sur la même période 2019.

Thierry Millon précise : « Le nombre d'ouvertures de procédures collectives était en recul de plus de 21 % en janvier 2020 et 14 % en février. En mars, avant le confinement et la fermeture des tribunaux, le rythme changeait, les défaillances se stabilisaient difficilement (+ 0,2 %). Le premier trimestre 2020 avait donc bien démarré, en dépit des grèves qui avaient pénalisé fortement l'activité francilienne. Les TPE et les PME disposaient d'une trésorerie globalement confortable leur permettant d'être pendant quelques semaines plus résilientes face à cette crise forte et soudaine. »

Défaillances d'entreprises			
	2019	2020	Evolution
Mars 1 ^e quinzaine	2392	2397	0,2%
Mars 2 ^e quinzaine	2343	373	-84,1%
Avril 1 ^e quinzaine	2738	679	-75,2%

[Le rapport complet des défaillances d'entreprises au 1^{er} trimestre 2020 est disponible sur demande](#)

[A propos d'Altaires](#) - www.altaires.com - <http://blog.altaires.com>

Expert de l'information sur les entreprises, Altaires collecte, structure, analyse et enrichit les données BtoB afin de les rendre « intelligentes » et faciliter la prise de décision pour les directions générales et opérationnelles des entreprises. Le groupe propose son expertise sur toute la chaîne de valeur de la data. Partenaire exclusif en France, au Benelux et au Maghreb de Dun & Bradstreet, 1^{er} réseau international d'informations BtoB, Altaires se positionne comme le partenaire de référence des grands comptes, ETI, PME et organisations publiques, en leur offrant un accès privilégié à ses bases de données sur plus de 350 millions d'entreprises dans 220 pays.

Contact Presse | Agence Coriolink

Urielle Dutartre - urielle.dutartre@coriolink.com - +33 6 62 82 71 62

Candice Piekacz - candice.piekacz@coriolink.com - +33